

Département : Haute-Garonne Commune : **Grenade sur Garonne**

Conseillers Municipaux en exercice: 27

Quorum: 14

Date de la convocation: 09.11.2022

Présents : 19 | 20 | 21 Représentés : 05 | 04 | 03

Votants: 24 | 24 | 24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRENADE-SUR-GARONNE

Séance du 15 novembre 2022

Le mardi 15.11.2022, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Grenade, régulièrement convoqués, se sont réunis sous la présidence de M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Etaient présents :

M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Mme MOREL CAYE Françoise, Mme BOULAY Dominique, M. VIDONI-PERIN Thierry (représenté par M. Monbrun jusqu'au point 4 de l'ordre du jour), Mme TAURINES Maires Adjoints.

Les conseillers municipaux :

Mme AUREL Josie, M. CAUBET Christian, Mme D'ANNUNZIO Monique, M. MONBRUN René, Mme GENDRE Claudie, Mme BRIEZ Dominique, M. BEN AÏOUN Henri, Mme MERLO SERVENTI Catherine, M. BOURBON Philippe, M. PEEL Laurent, Mme MOREEL Valérie, M. XILLO Michel, M. MARTINET Florent, Mme IBRES Laetitia, Mme VIDAL Aurélie (représentée par Mme Taurines jusqu'au point 12 de l'ordre du jour), Mme LOUGE Monique.

Représentés: M. NAPOLI François (par M. DELMAS), M. LOQUET Pierre (par Mme BOULAY), Mme GARCIA Hélène (par Mme IBRES).

Absents: Mme MANZON Sabine, M. MILLO-CHLUSKI Romain, M. POCHON Pascal.

Secrétaire: Mme TAURINES Anna.

Délibération nº 113-2022.

PASS 2022-2023. Participations à verser aux associations.

M. le Maire rappelle qu'une convention de partenariat a été signée avec certaines associations dans le cadre du PASS, pour la période du 01.09.2022 au 31.08.2023, suite aux délibérations du Conseil Municipal des 05.07.2022 et 06.09.2022. Les dispositions de cette convention prévoient que le montant pris en charge par la Collectivité, soit versé aux associations partenaires, après communication d'un état récapitulatif.

Compte tenu des états transmis par le Bushido Karaté Club, le Cercle Nautique et le Grenade Tennis Club (états consultables auprès du secrétariat de la Mairie), le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser les participations suivantes :

Nom de l'Association	Période concernée	Nombre d'enfants concernés	Participation à verser aux associations
BUSHIDO KARATE CLUB	Saison 2022-2023	15	1.173,00 €
CERCLE NAUTIQUE	Saison 2022-2023	2	84,00 €
GRENADE TENNIS CLUB	Saison 2022-2023	14	1.102,00 €

Le Secrétaire, Anna TAURINES, Pour extrait conforme, Le Maire, Jean-Paul DELMAS,

Accusé de réception en préfecture 031-213102320-20221115-113-2022-DE Date de télétransmission : 18/11/2022 Date de réception préfecture : 18/11/2022